

2e affaire. — Incendie à Beaurepaire.

La maison de Cordelle, vieillarde de 86 ans, se compose de deux chambres au rez-de-chaussée et d'un grenier dans lequel il y avait, au mois de mars dernier, du foin et de la paille. Le toit est en chaume.

Dans la nuit du 14 au 15 mars, vers onze heures du soir, le feu prend à cette maison, par le toit. Les personnes qui, les premières, aperçurent l'incendie, s'efforcent aussitôt à sauver Cordelle. Les flammes empêchent de pénétrer chez lui par la porte. On doit briser une fenêtre, réveiller le vieillard et le faire passer par cette fenêtre. On sauve aussi quelques meubles.

Cordelle visite alors l'un des meubles sortis de l'habitation et déclare qu'on lui a enlevé 69 fr. Il ajoute que si Jules-Adolphe Moucheron est là, c'est lui le voleur : cet individu, journalier à Carliennes à la que 17 ans.

Il est présent et, par conséquent, on le fouille immédiatement. On trouve sur lui les 69 fr. de Cordelle. Il ne tarde pas, du reste, à avouer qu'il est également l'auteur de l'incendie.

Le 25 mars précédent, l'accusé avait déjà soustrait à Cordelle une somme de 6 fr. Celui-ci s'était plaint aux parents de Moucheron, menaçant de le dénoncer à la justice. Ces derniers, effrayés par les menaces en avaient conçu du ressentiment.

Moucheron a déclaré que le ressentiment est le seul mobile auquel il ait obéi en mettant le feu. Il ne cherchait pas, dit-il, une nouvelle occasion de voler. S'il s'est ainsi laissé aller à s'approprier encore de l'argent, c'est qu'il l'a découvert en démantelant les meubles. Il n'ignorait pas que la maison n'appartient point à Cordelle dont il voulait se venger. Il comprenait aussi qu'il mettait ce vieillard en danger d'être brûlé. Ce considération ne l'ont pas arrêté. Toutefois il affirme qu'il n'a pas volé.

Moucheron est condamné à huit ans de travaux forcés.

Défenseur : M^e l'ouvrier.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 21 mai. M. DE CONIAC, capitaine, chef de la 19e régiment de chasseurs, présent; M. BIZARD, capitaine, substitut du commissaire du gouvernement. — Jules-Alphonse Martin, soldat au 2e régiment des cuirassiers; désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, étant de service. — Trois ans de travaux forcés.

— Alfred Vansotte, 2e canonier servant au 8e bataillon territorial d'artillerie; désertion à l'intérieur en temps de paix. — Acquitté.

— Emile-Arthur Hubert, soldat au 8e régiment de dragons; laceration d'effets de literie. — Six mois de prison.

— Léopold-Fléury Isambourg, jeune soldat de la classe de 1880 du recrutement d'Arras; insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée; deux mois de prison.

— Alexandre-Eugène Richard, brigadier au 8e bataillon d'artillerie de forteresse; voies de fait envers un inférieur. — Acquitté.

— Louis-Joseph-Albert Benoit, jeune soldat de la classe de 1884 du recrutement de Cambrai; insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — Acquitté.

Défenseur pour toutes les affaires: M. Bonduel, avocat à Lille.

NORD

Genève. — Samedi matin, on a trouvé pendu dans sa chambre François Delbarge, cordonnier. Delbarge était très souffrant; on croit que c'est dans un accès d'aliénation qu'il s'est suicidé.

Douai. — M. d'Hooghe (Alfred-Albin), avocat à la cour d'appel de Douai (Nord) est nommé officier d'académie.

Dunkerque. — On nous annonce la perte à l'Islande du navire Espérance, capitaine Legostier; les détails manquent.

BELGIQUE

Mouscron. — MM. Floris Mulliez et le chevalier d'Espirès, conseillers provinciaux catholiques, ont été réélus dimanche sans lutte.

La manifestation du 13 juin. — On lit dans le Patriote de Bruxelles: « Nous savons de source certaine que plusieurs des puissances étrangères, qui ont des représentants à Bruxelles, ont été informées de tout ce qui a rapport à la journée du 13 juin. La Belgique, notamment, ne cache pas son mécontentement. Le Roi et le gouvernement le savent bien. S'il n'y a pas de papiers diplomatiques, cela ne fait rien à l'affaire. »

Affaire Vandermassen. — Le Patriote assure que l'Etat belge ne fera pas le procès à un scandale inouï dans lequel on se retrouverait surtout mé un personnage «libéral» plus becarré, dont on prononce le nom tout bas et qui aurait joué dans le drame de la maison de la rue Verte un rôle de maître chanteur du genre le plus odieux.

Bruxelles. — Accident de chemin de fer. — Une rencontre s'est produite ce matin, sur la ligne de Mons, entre un train de voyageurs et un train de marchandises.

Il y a eu quatre tués et de nombreux blessés.

Les amis et connaissances de la famille MULLIEZ-VANDENBULCKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Victor-Alphonse MULLIEZ, décédé à Roubaix le 22 mai 1886, dans sa 21e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 25 courant, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 24, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Martin, rue du Mortuaire, rue de Beaumont, près de la Broche de Bois.

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-LENOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Victor-Alphonse DELANNOY, décédé à Roubaix le 21 mai 1886, à l'âge de 22 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 25 courant, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Sépulchre, rue de la Chapelle, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 24, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Sépulchre, rue de la Chapelle, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fay, 42.

Les amis et connaissances de la famille DODIN-ZOLLER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hippolyte DODIN, décédé à Roubaix le 21 mai 1886, dans sa 21e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Service Solennel, qui auront lieu le mardi 25 courant, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Sépulchre, rue de la Chapelle, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 24, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Sépulchre, rue de la Chapelle, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fay, 42.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'Eglise du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mercredi 26 mai 1886, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte FLIPO, propriétaire, époux de Dame Anne-Marie LEFÈVRE, décédé à Roubaix, le 30 août 1885, à l'âge de 67 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'Eglise du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mercredi 26 mai 1886, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte FLIPO, propriétaire, époux de Dame Anne-Marie LEFÈVRE, décédé à Roubaix, le 30 août 1885, à l'âge de 67 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maître-autel de l'Eglise paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, le mardi 26 mai 1886, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte FLIPO, propriétaire, époux de Dame Anne-Marie LEFÈVRE, décédé à Roubaix, le 30 août 1885, à l'âge de 67 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

Un Obit solennel sera célébré en l'Eglise du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mercredi 26 mai 1886, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte FLIPO, propriétaire, époux de Dame Anne-Marie LEFÈVRE, décédé à Roubaix, le 30 août 1885, à l'âge de 67 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Singulière affaire. — Un nommé R... garçon boucher, ayant subi plusieurs condamnations infamantes, avait résolu, il y a trois ans environ, de partir pour l'Amérique. Il lit à cette époque, la rentière à la gare Saint-Lazare, d'un nommé Garquet, qui venait d'être libéré d'un service militaire, entra en relations avec lui, le grisa copieusement et s'empara de ses papiers.

Il se rendit à Buenos-Ayres, où, en se servant des papiers volés, il parvint, il y a un an, à épouser la fille d'un notable de cette ville.

Sa belle-mère, on ne sait encore comment, ayant acquis la certitude qu'il avait pris un faux nom, porta plainte et fit les démarches nécessaires pour obtenir la nullité du mariage.

Le parquet de Seine-et-Oise, informé, par le gouvernement brésilien de cette substitution de nom et de la plainte déposée contre R..., a chargé M. Dulac, commissaire de police aux délégations judiciaires, de rechercher le véritable Hugot, qui serait, croit-on, originaire de Loir-et-Cher, et habiterait actuellement dans ce département.

Il est indispensable, en effet, de retrouver cet homme pour pouvoir établir l'identité de R... et faire droit à la demande formulée par la famille de la femme de l'ancien garçon boucher.

Un forçat innocent. — La Cour d'assises de Loir-et-Cher a jugé avant-hier une fille du nom de Marie Pichon, qui, devenue mère, avait essayé de tuer son enfant, âgé de six mois, en lui enfonçant des épingle dans les membres et, qui, trouvant la mort trop lente à venir, avait écrasé la tête du pauvre petit contre une pierre à meules.

Il y a trois ans, Marie Pichon dénonçait un sieur Saussier, bucheur, comme l'ayant violé dans le parc Chambord.

Saussier comparut devant la Cour d'assises et fut condamné à quinze ans de travaux forcés; il est actuellement à la Nouvelle-Calédonie.

Or, les débats ont appris que lundi dernier, à la prison de Blois, Marie Pichon avait avoué au procureur de la République qu'elle avait accusé calomnieusement Saussier et que le jury avait condamné un innocent.

Adjuré par le magistrat de déclarer si elle n'avait point menti, Marie Pichon lui a répondu en ces termes: — Il est bien exact que le 10 juin 1883, j'ai eu des relations avec Saussier, mais j'ai fait une fautive déclaration, lorsque j'ai dit qu'il m'avait pris de force; je l'avais suivi volontairement dans les bois et, sur sa demande, j'ai consenti à devenir sa maîtresse.

Suivent des détails que les convenances nous interdisent de reproduire.

On conçoit l'émotion que cette rétractation tardive de la fille Pichon a soulevée dans le jury et dans l'auditoire.

Après avoir entendu le procureur de la République Degors et M. Le-Hot, défenseur de l'accusée, la Cour d'assises a condamné Marie Pichon à quinze ans de travaux forcés pour assassinat de son enfant.

Quant au malheureux Saussier, il va être, sans aucun doute, l'objet d'une instance en révision, et il est probable qu'il sera libéré.

Le procureur, il bénéficiera d'une grâce entière.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une manifestation contre les droits compensateurs

Marseille, 24 mai. — Une grande réunion publique a eu lieu cette après-midi dans la salle du théâtre des Nations dans le but de protester contre toute surtaxe nouvelle sur les céréales et les bestiaux.

Plus de 3,000 personnes y assistaient parmi lesquelles MM. Hugues, Boyer, députés, des conseillers généraux et municipaux et des représentants du haut commerce marseillais.

M. Hugues a combattu les surtaxes projetées. Il a rappelé la parole de M. Rouvier disant que la première surtaxe sur les céréales avait fait fuir Marseille et a dit que la seconde la ruinerait certainement.

Ces discours ont été vivement applaudis. La réunion a voté un ordre du jour invitant le gouvernement à abroger la loi du 23 mars 1885 et priant les corps élus de protester contre toute nouvelle surtaxe.

Au cours de la réunion il a été donné lecture d'une lettre de M. Peytral dans laquelle il s'engage, ainsi que M. Granet, à demander au gouvernement le retrait des droits projetés et l'abrogation de la loi du 23 mars 1885.

A la sortie un cortège s'est formé. La foule porte des placards indiquant le but de la réunion. Les manifestants se sont rendus à la préfecture. Le préfet a reçu une délégation accompagnée de MM. Hugues et Boyer.

Le président de la délégation a remis au préfet une pétition de ce canton de Charenton. Quatre candidats étaient en présence. M. Boulard, radical, a une avance de mille voix sur ses concurrents. Il y a ballottage.

La grève de Decazeville

Decazeville, 24 mai. — Dans les réunions qui on eu lieu hier à Combes, Firmy et Decazeville, les mineurs ont voté la continuation de la grève.

On lit dans le Cri du Puy-de-Dôme: « Contraint à ce qu'il a été annoncé, il est aujourd'hui certain que le gouvernement n'a point annulé la délibération par laquelle le conseil général de la Seine a voté une somme de 5,000 francs en faveur des grévistes de Decazeville. »

Il y a plus, le préfet de la Seine a été autorisé par le ministre de l'Intérieur à expédier cette somme au maire chargé d'en opérer la répartition.

Indisposition d'un ministre

D'après l'Événement, M. Lorkroy, ministre du commerce et de l'industrie, serait assez gravement indisposé. Il n'a pu, hier soir, assister au banquet du syndicat de la presse républicaine départementale.

Athènes, 24 mai. — La rupture des fils télégraphiques avait fait craindre une marche des Turcs du côté de Zerkos.

Après le rétablissement des communications, le général Zimbrakoff commandant du 2e corps a fait savoir que les Turcs ont envoyé des parlementaires pour régler la question de l'armistice. Les troupes grecques se sont bravement battues.

Constantinople, 24 mai. — Dans une circulaire aux puissances, la Porte réfute les allégations de la Grèce d'après lesquelles les troupes turques auraient tiré les premiers.

La circulaire, après avoir nié l'invasibilité du fait ajoute que si la Grèce l'irrite dans le but de désarmement et du licenciement de ses troupes, la Turquie s'empresse de retirer ses propres forces au même époque, pour les remettre sur le pied de paix.

La Porte termine en renouvelant le désir que la question prenne fin le plus tôt possible.

Une révolte

La Haye. — Le gouverneur général des Indes télégraphie, à la date du 20 mai, que le résident de Batavia a dû réprimer par la force une révolte dans une propriété particulière du district de Buitenzorg. 500 habitants armés auraient attaqué le reste de la population, 50 rebelles ont été tués ou blessés.

On attribue la révolte à un mouvement populaire. La tranquillité est rétablie.

La crise de Cholet

Cholet, 24 mai. — Une réunion de 4,000 tisserands en lieu. Avec beaucoup de calme, elle a voté des remerciements aux patrons qui ont maintenu les tarifs. Elle a ensuite décidé de voir les patrons des environs qui n'ont pas encore été visités.

M. Morin, le fabricant, dont l'attitude fut la cause première des difficultés, a cessé la fabrication.

Le traité franco-roumain

Bucharest, 24 mai. — A la suite de pourparlers entre M. Pheredy, ministre des affaires étrangères et M. de Contoully, ministre de France, l'entente s'est établie sur le principe de la convention commerciale franco-roumaine.

Découvertes de placards révolutionnaires en Espagne. Les journaux annoncent que la police a découvert hier à Madrid un dépôt de proclamations révolutionnaires.

Le maître de la maison où ce trouvaient ce dépôt a été mis en état d'arrestation.

Mort d'un historien allemand

Berlin, 24 mai. — Le célèbre historien Léopold de Ranke est mort hier soir à 10 h. 45.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 mai. — Le conseil de cabinet s'est occupé des questions à l'ordre du jour de la chambre. A la suite d'un accord entre M. Demôle et M. Delattre, l'interpellation sur le fonctionnement de la Cour d'assises de la Nouvelle-Calédonie à quinze ans de travaux forcés pour assassinat de son enfant.

M. Bihaut a communiqué son projet modifiant la législation minière. M. Develle déposera un projet sur les sucres selon les bases exposées à la commission par M. Peytral.

M. Granet a communiqué le projet de convention conclue avec les compagnies de chemins de fer, relativement au transport des colis postaux. L'Agence Havas assure que la question des princes n'a pas été abordée.

Les élections en Italie

Rome, 24 mai. — Voici 235 résultats connus des élections: 508 députés ministériels, 66 pentarhiques, 22 radicaux.

Les autres sont incertains. Tous les ministres et tous les chefs députés du pouvoir sont élus.

Glaces flottantes

Londres, 24 mai. — Les glaces d'Amérique s'étaient énormément de dépêches descendant de l'est de Terre-Neuve vers la route des paquebots.

FOIRE DE ROUBAIX 1886

Hippodrome roubaixien. — CIRQUE PENINSULAIRE. Dernière semaine. — Aujourd'hui (jeudi) 24 mai 1886. Débuts des frères Tardieu et de leurs élèves. À la demande générale: ALADIN ou la Lampe merveilleuse, grande pantomime-élegique en sept tableaux. — Les célèbres Diables. Trappe, par les frères Martinielli. Prix des places: fauteuil 3 fr.; pourtour, 2 fr.; Premières galeries, 1 fr. 50. Deuxième galeries, 60 centimes. — Pour la location et les abonnements, s'adresser à l'Hippodrome, bureau duérant.

COMPTOIR DE CHANGE

Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place Emile VION. Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1862.

ACHAT ET ESTIMATION d'or, d'argent et de diamants. ACHAT ET VENTE AU COMPTANT de toutes valeurs. TITRES CONTRE ESPÈCES, ESPÈCES CONTRE TITRES. Ordre de Bourse à terme exécutés par agent de change. Courtage officiel, sécurité absolue. PRÊTS SUR TITRES AU TAUX LEGAL et commission.

Trois mois de versement sur Obligations Foncières 1855, du 15 au 30 mai.

EMPRUNT DE CUBA

Sur le montant de l'emprunt décrété le 10 mai 1886, pour le remboursement de la dette flottante et la conversion des titres actuels de Cuba.

Il est émis 340,000 BILLET de hypothécaires de 500 fr. GARANTIE de l'Espagne à laquelle s'ajoutent: 1° la garantie spéciale du produit des douanes, du timbre et des contributions de Cuba, et 2° l'exemption de tous impôts.

Intérêt annuel: 30 fr. payables trimestriellément par 7.50, en France (Banque de Paris et des Pays-Bas), en Espagne et en Angleterre. Remboursement à 500 fr. en 50 ans, par tirages trimestriels, aux mêmes caisses.

Prix 422 FRANCS (Jouissance 1er juin) 50 » en souscrivant; 10 coupon spécial de 95 50 à la répartition; 10 de 100 fr. pour intérêt de 145 50 du 1er au 15 juillet; sera payé au terme de 131 » du 10 au 15 août. A payer le 15 août qui sera ainsi réglé à 121.

Les souscripteurs peuvent se libérer par anticipation au taux de 60/100. L'escompte, à la répartition, est de 2 fr. 50 par titre. L'obligation ressort ainsi à 419 fr. 50, prix correspondant à un revenu, amortissement compris, de 7.32 0/0.

Souscription publique, le MARDI 25 MAI 1886 à PARIS: Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin; à L'ÉTRANGER: Madrid, Barcelone, Genève, Bruxelles.

La cote officielle sera demandée. 12761

ACHETEZ le CHOCOLAT C^{ie} FRANÇAISE

2 à 3 fr. le demi-kilo. ADRESSEZ Mandat de 8 ou 12 fr. C^{ie} FRANÇAISE PARIS, 84 Sébastopol, 18

RECEVREZ à titre d'échantillon 2 kilos, premier envoi, franco et l'adressez des Dépôts de votre localité. 11958

PILULES COLBERT

STOMACHIQUES, APÉRITIVES et DÉPURATIVES, souveraines contre la constipation, la bile, les glaires et les étourdissements. 3 fr. la boîte (90 pilules). — Dépôt à Roubaix, dans toutes les pharmacies. 12683

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BILLET D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A VENISE (via Mont-Cenis) Valables pendant trente jours 1^{re} classe: 1871; 2^e classe: 135 f.

Billets délivrés jusqu'au 30 septembre inclus donnant droit dans toutes les gares situées sur le parcours, tant en France qu'en Italie, à aller et à retour, valables pour tous les trains (express et rapides compris) comportant des voitures de la classe du billet, et, toutefois, sous les conditions indiquées dans les affiches de marche de trains.

Franchises de bagages de 30 Kilogs en France; rien en Italie.

On peut se procurer des billets à la gare de Paris E. L. M., dans les bureaux-succursales de la Compagnie et dans les bureaux d'agences: Lubin, boulevard Haussmann, 36; Cook et fils, rue Scribe, 7, et rue Dupois, 8. 12776

ADRESSES COMMERCIALES de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

AU CŒUR SOCIAL

Maison LOUIS HERBAUT-BROUTIN Rue Saint-André, 29. A l'angle de la rue St-Jean, près la rue de Lannoy. Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. — Devis: Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché. 507

A la renommée de la bonne Toile

Ernest OGER-CARNIAUX Rue Pellart prolongée, 149, Roubaix

Méridons, flanelles, cachemires d'Écosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, cordonnerie, bonneterie. Trousses et layettes. 509

AU BON MARCHÉ

8, GRANDE-PLACE, 8, ROUBAIX Tissus en tous genres Confections pour dames et enfants TAPIS ET AMEUBLEMENTS 510

AU PALAIS DE CRISTAL

16, Grande-Rue, Roubaix VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE pour Hommes et Enfants Prix-Fixe 511

AU MOUTON COURONNÉ

Place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix Spécialité pour dent, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretons et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Veuve Mazure-Truffaut

Ancienne maison Truffaut-Fournier 42, Grande-Rue, Roubaix. 530 ROBES ET MANTEAUX CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE pour dames, fillettes et enfants

A L'ESPÉRANCE

SENOUTEN-COUZINEAU 42, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clientes qui le désirent la faculté de fournir leurs mesures en garnitures. Spécialité pour dent en 24 heures. 532

COMMERCES

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX Mouvement de la Condition publique des soies, des laines et des cotons, du 17 au 22 mai 1886: 6,583 colis de laines peignées pesant 708,771 kil. 10 de blouses 1,036 959 de laines filées 102,637 » 28 de soies 1,832 » 437 de cotons 46,852 »

8,015 colis pesant ensemble 861,147 kil. Décreusage 59 1/2 opérations. Titrage 376. Le directeur de la Condition publique de Roubaix, A. METSK.

LAINES

ANVERS, 22 mai. De gré à gré il a été traité ce jour 503 balles de laine La Plata suint.

On a traité 64 balles de laine de Buenos-Ayres, de fr. 172.50 les 100 kil.; 45 b. dito, à fr. 170; 27 b. dito, à fr. 180; 35 b. dito, à fr. 170; 85 b. dito, à fr. 170; 55 b. dito, de fr. 130 à 165; 12 b. dito, de fr. 110 à 155; 125 b. de fr. 140 à 155; 333 b. dito; 215 b. Russie suint de fr. 130 à 135.

LONDRES, 22 mai.

(De nos correspondants particuliers) Depuis nos avis du 14 courant notre marché a été dans un état d'activité absolument extraordinaire. Les demandes sont si nombreuses qu'il est impossible de répondre à toutes et les affaires traitées chaque jour s'élèvent à plusieurs centaines de balles.

C'est la France seule qui marche et nous avons eu ici des représentants de maisons de Reims, Roubaix, Fournies, etc. A peu près toutes les laines retirées au courant de la dernière vente ont été vendues par contrat privé à des prix sensiblement plus élevés que ceux de mars-avril. La hausse peut s'élever à un denier et demi à deux deniers et demi pour les scoured et à dos.

Les avis d'Anvers sur la marche des enchères de laines de La Plata sont encore venant à l'aide de nos acheteurs actuellement sur place aussi bien qu'aux prétentions des détenteurs. Le stock des vieilles laines s'épuisant, les vendeurs désireux de profiter des hauts prix payés actuellement, arrivent peu à peu à offrir des nouveautés sur lesquelles on se jette avec acharnement. On parle même d'une maison française qui aurait été dans l'intérieur et aurait déjà traité chez les commissionnaires anglais mille à douze cents balles de laines achetées à la vente dernière.

Néanmoins à Bradford, Ouddersfield, Leeds, etc. on ne signale pas le plus petit mouvement de hausse; on continue même à parler de la difficulté qu'il y a à vendre ce qui est en stock.

L'Allemagne, d'après les derniers avis, commence à ressentir les effets du mouvement de hausse qui se produit en ce moment en France; on signale la présence de plusieurs acheteurs.

ANVERS, 22 mai.

Enchères de laines. 4^e séance. — Il a été offert 570 balles de Buenos-Ayres dont 515 balles vendues; 909 balles Montevideo dont 909 balles vendues; 132 b. Australie dont 132 balles vendues; et 19 balles Cap dont 7 balles vendues. Total 1,650 balles dont 1,533 balles vendues.